

Une mission ministérielle sur les soins non programmés

Agnès Buzyn a chargé Thomas Mesnier (député LRM de Charente) d'une mission relative aux soins non programmés qui s'inscrit dans le prolongement du plan de lutte contre les déserts médicaux. Après un état des lieux de la « *diversité d'organisations professionnelles* » existantes, Thomas Mesnier devra recueillir « *les attentes des usagers et des professionnels intéressés à cette prise en charge* », en particulier les généralistes et les urgentistes, puis « *identifier les freins à lever et les conditions de réussite réunies pour organiser territorialement l'accès à ces consultations de soins non programmés, notamment portées par les organisations de soins primaires* ». La ministre l'invite également à faire des recommandations concernant « *l'articulation de l'offre de consultations non programmées avec le dispositif de PDSA* ». Il devra aussi proposer des « *éléments que pourrait intégrer un cahier des charges national* » relatif aux centres de soins non programmés, « *afin de déterminer les attendus minimaux de telles structures ainsi que leurs conditions de portage et de fonctionnement* », en précisant le modèle économique, distinguant notamment coût de lancement et coûts de fonctionnement courant. Les conclusions de Thomas Mesnier devront être assorties de « *propositions concrètes permettant la mise en œuvre par les ARS* ».

A LIRE EGALEMENT. Accès aux soins : le point sur six chantiers « structurants »